

JE NE SAIS PLUS QUOI FAIRE...

Par **Profil supprimé** Posté le 14/08/2019 à 01h01

Bonjour, je m'appelle Camille j'ai 16 ans (donc désolé si je fais des fautes d'orthographe) et j'ai une sœur de 11 ans. Je vien adj sur se site car mes parent sont en quelque sorte alcoolique, enfaite ils boivent tout les soirs mais pas la journée mais tout les soir sans exception donc moi et ma sœur les voyons tout les soit bourée. De plus mon père c'est mis récemment à prendre de la drogue et ma mère au lieu d'agir bien elle s'y est mise aussi. Donc voilà sa fait plus de 4ans (depuis la 6e) que mes parents sont dans cette état tout les soir, j'ai essayé de les raisonner énormément de fois croyez moi mais a croire que nous ne somme pas une assez bonne motivations pour mes parents car lMalgré leurs promesse non retenue ils arrivent toujours pas à arrêter. Je ne supporte plus que ma sœur vive se jenre de situation à cause de mes parents et je suis désespéré car quoi que je leurs disent ils n'arrivent pas à arrêter je suis comme impuissante à cette situation. Se soir j'ai carrément vue ma mère se casser la figure, qui n'arrivais plus à tenir sur ses jambes, j'ai du l'aidé a monter dans sa chambre sous le regard de ma sœur qui était tellement triste de voir sa mère comme sa et mon père lui était tellement bourré que il n'arrivait pas à marché droit j'ai due me débrouiller toute seul et ensuite essayer de consoler ma sœur, elle m'a dit droit dans les yeux que elle voulait fuguer alors que je le rappelle elle a que 11 ans, pour vous dire à quel point on en a marre de cette citation.

S'il vous plaît, esque quelqun aurait une solution autre que « leurs dire se que on a sur le cœur » car sa ne marche pas. J'ai envie que ma s cœur vivent son adolescence sans stresser a pensé le soir comment vont être ses parents et à quel point ils vont être bourrés. J'espere Que on me répondra le plus vite possible et désolé pour le long texte.

6 RÉPONSES

Profil supprimé - 15/08/2019 à 23h15

Bonjour Camille,

Aider un proche alcoolique est une tâche plus que difficile. Je suis adulte et je n'ai réalisé qu'il y a peu de temps qu'aider un malade c'est tout d'abord le mettre en relation avec un professionnel de l'addictologie... Quand il a accepté le fait d'être malade... Et ce n'est que le début d'une longue route. Je pense que tes parents sont conscients de vous faire du mal mais ne réussissent pas à réduire d'eux même leur consommation d'alcool car malheureusement quand on consomme à forte dose et régulièrement on ne peut pas arrêter seul du jour au lendemain. Je pense que pour aider vos parents il faut vous faire aider... Vous êtes jeunes, vous ne pouvez assumer seules cette responsabilité. As tu pu en parler à ton médecin généraliste ? Ou peut être peux tu essayer de prendre un rdv dans un CMP pour qu'ils puissent t'orienter? je sais bien que parler de l'alcool de ses proches de vive voix n'est pas facile... La plupart du temps on se cache... Mais il est important de vous protéger avant tout. Courage à vous...

Profil supprimé - 19/08/2019 à 17h38

Bonjour amylii,

Merci déjà de votre réponse, après se qui c'est passé se soir là j'ai prevenue ma mère et mon père que si ils arrêtaient pas j'irais me plaindre à la police ou une assistante social puis au final elle c'est senti agresser et de la est parti une énorme embrouille. Je pense que ils sont conscients que ils sont malade mais ils arrivent pas à l'assumer. Je leurs ai déjà dit d'aller voir quelqun mais au final ils le font jamais mais bon je vais réessayer le truc c'est que je ne peux pas vraiment dénoncer mes parents car ma soeur le vivrai super mal la séparation entre nous et eux a sont âge... Pour le médecin j'ai le même avec toute ma famille je sais pas si c'est une bonne chose de lui dire. Je pense que je vais essayer de convaincre mes parents d'aller voir quelqun pour les aider mais le problem c'est que dès que je leurs parles ma mère me trouve toujours des reproche à me faire histoire de prouver que je me permet de lui reprocher des choses alors que je suis pas mieux (sauf que le fait d'être Alcoolique et être désordonné n'est pas la meme choses) je pense que elle veut pas accepter que elle est malade et donc la convaincre de se faire aider avec mon père risque d'être Difficile mais bon il faut toujours essayé... mais bon entre vous et moi je pers de plus en plus espoir à les aider j'attend juste d'être Majeur pour trouvé un studio pour vivre avec ma soeur..

Profil supprimé - 19/08/2019 à 22h07

Bonsoir Camille,

Effectivement s'ils sont dans le déni vous ne pourrez pas grand chose... C'est typique pour une personne alcoolique de chercher chez la personne qui vous met face à la vérité de faire des reproches. Je comprends ta volonté de vouloir protéger ta sœur d'une séparation familiale... Et celle de vouloir sauver tes parents. Parfois il faut des électrochocs. À vous de voir si vous pouvez encore supporter cette situation pendant 2 ans encore. Il faut te protéger toi aussi. Tu es jeune même si je pense que cette situation t'as fait grandir plus vite... Trop vite peut être... Seules toi et ta sœur pouvez prendre une décision. Pour le mède cin, il est normalement lié au secret professionnel et cela doit rester entre vous. Courage à vous.

Profil supprimé - 20/08/2019 à 07h16

Bonjour Camille Il est urgent de te faire aider parle en à ton médecin de famille il est tenu au secret médical demande lui des conseils des adresses des personnes à contacter ne restez pas seules

As tu de la famille sur qui tu peux compter? La santé de tes parents va se dégrader et cela va empirer crois moi

Agis maintenant je sais que ce sera très difficile et très long mais plus vite tu agiras mieux ce sera

Bon courage Camille !!!!

Profil supprimé - 20/08/2019 à 12h02

Bonjour amyli et claudine15,

Après vos messages je pense en parler avec mon médecin mais souvent les rendez vous que j'ai son avec ma mère donc prochainement le rendez-vous que j'aurais je trouverais une excuse pour y aller tout seul. Pour se qui est de la famille malheureusement nous ne sommes pas très proche d'eux nous les voyons que 1 fois par ans, pour Noël donc leurs en parler serait en quelque sorte ma dernière option. Y'a une chose dont je suis sûr à 100% c'est que même avec nos paroles ils arrêteront jamais de boire.

Merci de votre aides

Moderateur - 20/08/2019 à 12h41

Bonjour Camille07,

Ce que vous disent Amyli et claudine15 sont déjà de bons conseils. Votre médecin, qui est effectivement soumis au secret médical, peut s'entretenir séparément avec l'un et l'autre de vos parents sans faire allusion au fait que vous soyez venu le voir. Pour vous en assurer vous pouvez d'ailleurs lui dire explicitement que vous ne voulez pas qu'il dise que vous lui avez raconté ce qui se passe. En sachant cela il pourra par exemple leur prescrire des examens médicaux pour vérifier leurs constantes biologiques. Il pourra, directement, ou suite à ces résultats, essayer d'évoquer les sujets avec eux. Mais comme vous l'a expliqué Amyli, accepter que l'on a un problème puis ensuite accepter de se faire aider pour ce problème est une longue route et malheureusement même l'intervention du médecin n'est pas une garantie que cela va marcher.

Le conseil que l'on vous donne ensuite est de vous "protéger". C'est tout à fait exact mais cela ne vous explique pas comment faire. Vous protéger ou protéger votre sœur c'est trouver le moyen pour que le problème d'alcool de vos parents vous affecte moins. Pour ce faire vous pouvez vous appuyer sur d'autres adultes de votre entourage (famille, amis) ou sur les services sociaux.

Mais cela n'arrivera pas si vous n'en parlez pas.

Le reste de votre famille est-il au courant de cette situation ? Cela peut être vraiment important car vos grand-parents, vos oncles ou tantes peuvent être vos alliés et intervenir auprès de vos parents. Et si vous en parlez à des amis de confiance ou d'autres adultes vous serez moins seule et cela sera déjà une aide pour vous.

Quant aux services sociaux, si vous les prévenez sachez qu'ils n'enlèvent pas des enfants à leurs parents sans raisons. Ils font d'abord des enquêtes sociales, ils interrogent toutes les parties. Ils peuvent mettre en place d'autres "solutions" avant d'en arriver à un placement. Et si un placement est décidé, celui-ci peut se faire chez un autre membre de la famille si cela est possible (d'où aussi l'utilité de mobiliser le reste de votre famille). Un placement ne signifie pas que l'on coupe totalement le contact avec ses parents. Des droits de visite sont organisés afin de maintenir les liens et vos parents peuvent garder la plupart de leurs responsabilités parentales. L'idée générale sera surtout que vous puissiez vous retrouver, votre sœur et vous, dans un cadre sécurisé où l'on prend soin de vous et où vous pouvez vous consacrer à votre vie avant tout.

Dans la situation qui est la vôtre il n'y a malheureusement pas de solution simple et entièrement satisfaisante. Mais les aides existent et vous avez eu bien raison de venir en parler ici. Nous espérons que cela débouchera sur quelque chose de positif pour votre sœur et vous.

Nous restons à votre écoute.

Bien cordialement,

le modérateur et l'équipe d'Alcool info service.
